FranceAgriMer	Procédure de dépôt d'engagement des producteurs dans le cadre d'une démarche relative au dispositif de soutien pour la distillation de crise des excédents de vins en application des mesures exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) 1308/2013 du 17 septembre 2013, conformément à l'article 216 du R(UE) 1308/2013 Date : 27/11/2026

Le présent document décrit la procédure applicative de dépôt d'engagement pour les producteurs de vins souhaitant s'inscrire dans le dispositif de distillation de crise décrit dans la décision INTV-GPASV-2026-077 du 26/11/2026.

Pour tous renseignements concernant la mise en œuvre de la présente circulaire, vous pouvez prendre contact avec l'unité Restructuration, gestion des excédents et des sous-produits de la vinification

Table des matières

Prérequis 3
Lien de connexion 3
Création de la demande 3
Premier accès (création du compte d'accès) 3
Dépôt de l'engagement 10
Informations relatives à la structure : 11
Saisie des données de l'engagement 11
Cas des EVV récoltants et Caves coopératives : 11
Cas des Négociants vinificateurs et Négociants : 13
Validation de la prise de connaissance des engagements pris par le déposant 15
Enregistrement des données; 15
Finalisation de la demande : Dépôt 15

Prérequis

- Un accès internet;
- Une adresse mél;
- Disposer des informations suivantes :
    - Numéro Siret

Lien de connexion

https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=PAD_ENG_PROD_DC_3

Création de la demande

Premier accès (création du compte d'accès)

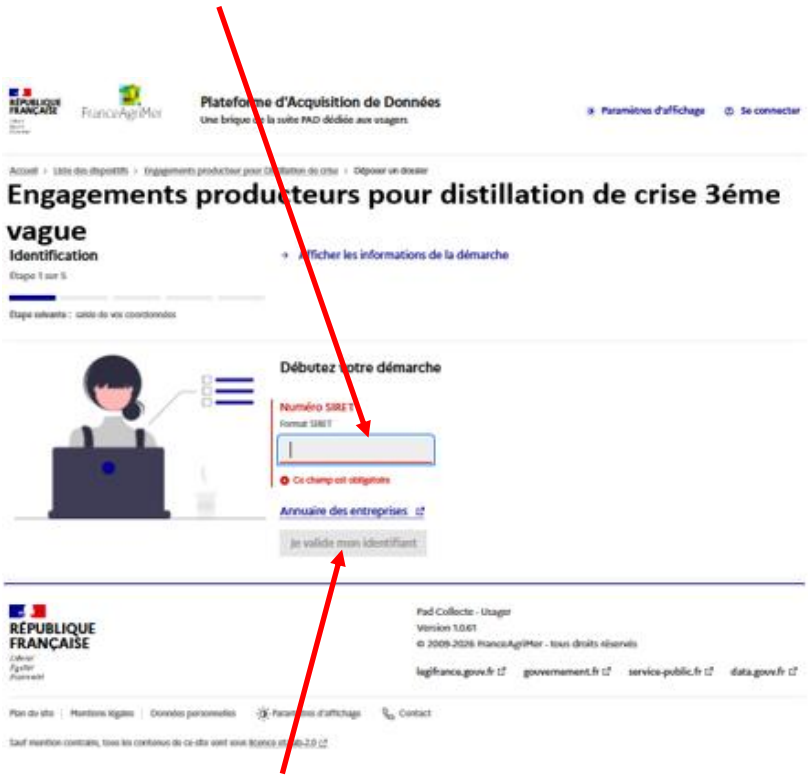
A la connexion par le lien présenté ci-dessus, la page suivante s'ouvre, cliquez sur "Faire une demande"



la page suivante s'affiche :



Renseignez le numéro Siret de la structure déposante :



Cliquez alors sur "Je valide mon identifiant".

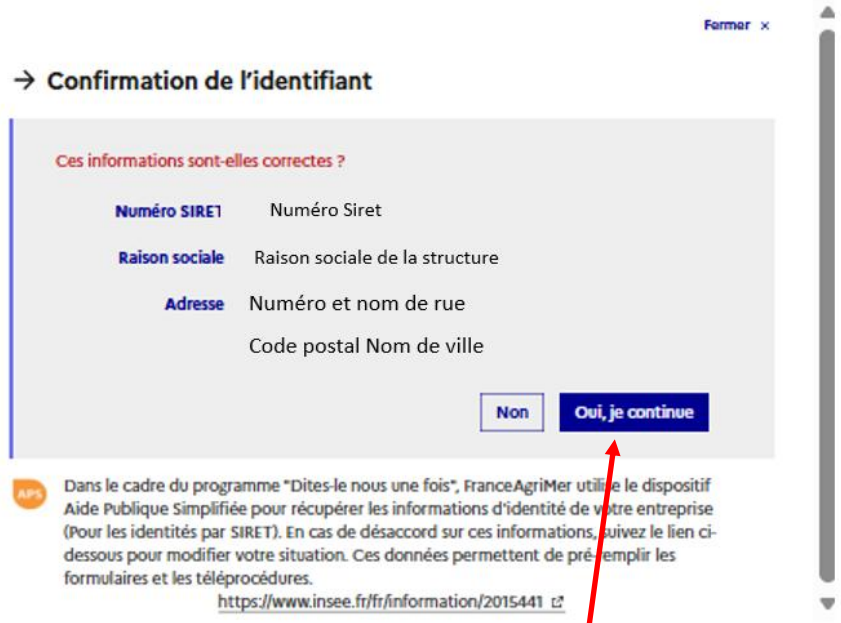
Si le numéro Siret renseigné n'est pas correct (14 chiffres) la validation n'est pas possible.



Il convient de vérifier les données renseignées et/ou de les corriger.



Une fois que le numéro Siret correspond au format standard, il est possible de valider la saisie une fenêtre de confirmation des données apparaît :



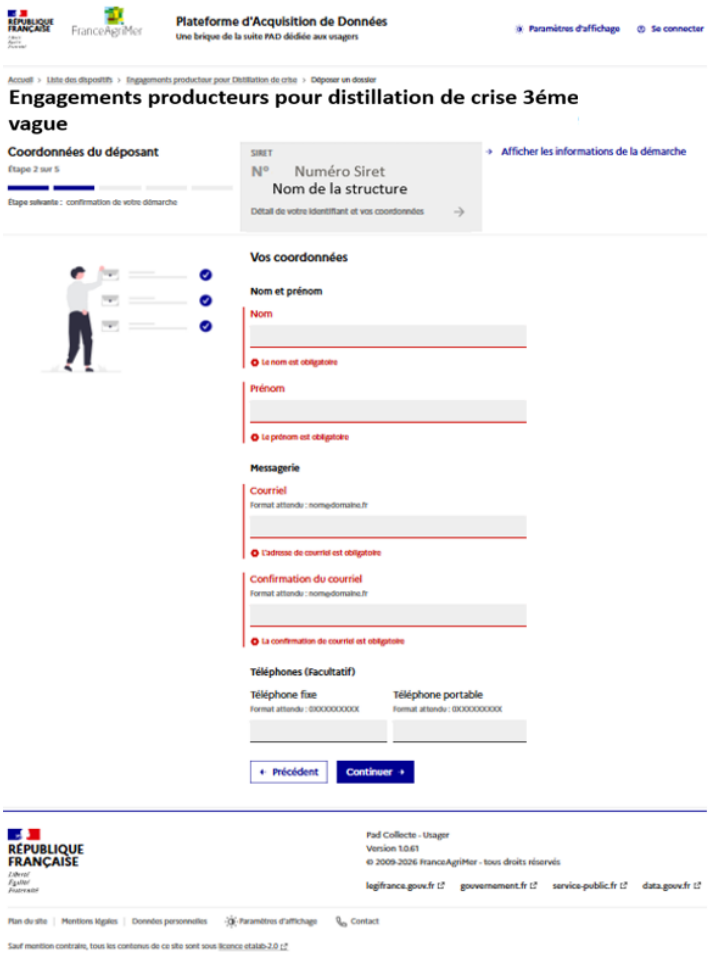
Si les informations sont incorrectes, vérifiez le numéro Siret renseigné et, si ce dernier est bien celui lié à la structure demandeuse, cliquez sur le lien en bas de page (repris ci-dessous) afin de demander la mise à jour des données liées à la structure :

https://www.insee.fr/fr/information/2015441

Si les informations sont correctes, cliquer sur "Oui, je continue".
La page qui s'affiche alors vous permettra de saisir les informations relatives à la création de votre compte.

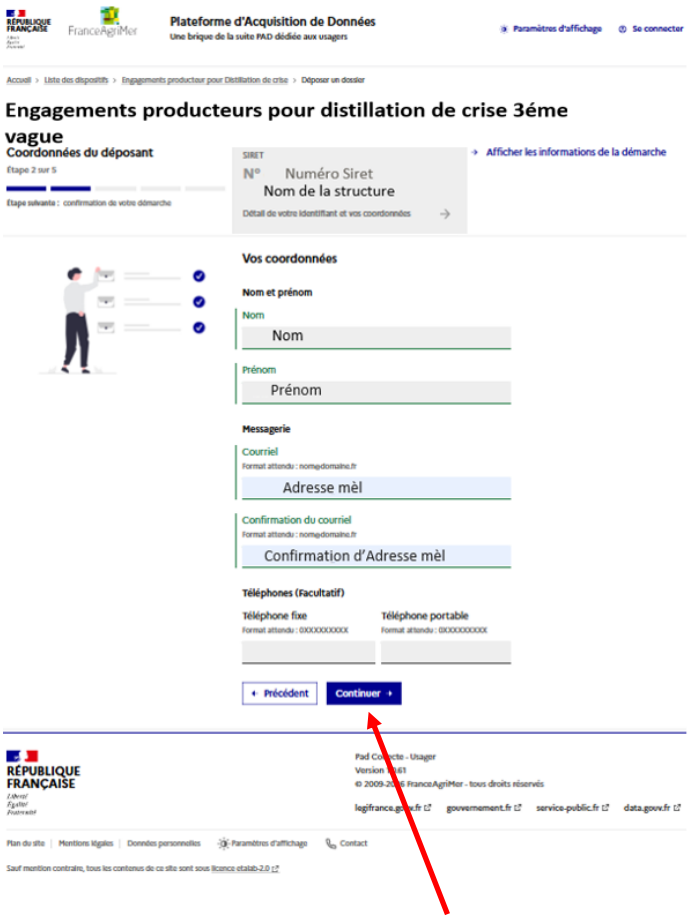


Lorsque vous vous positionnez sur un champ, une information relative au caractère obligatoire des données s'affiche lorsque ces dernières sont indispensables :



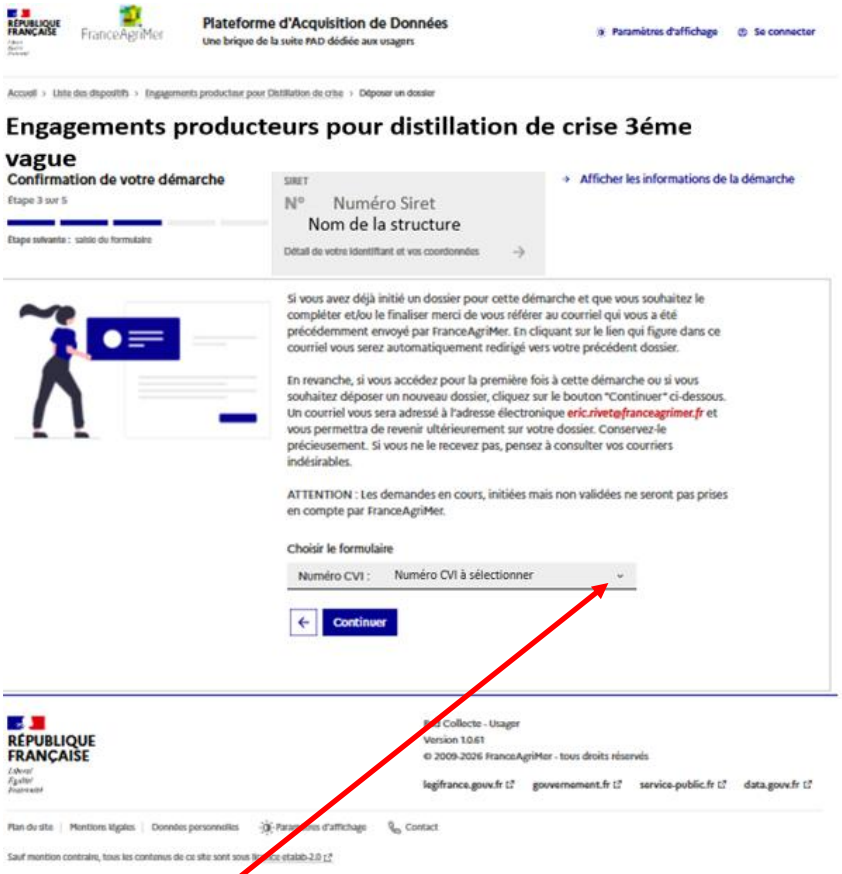
Renseignez ces données.

Afin de faciliter d'éventuelles prises de contacts ultérieures, vous pouvez également, et de manière facultative, renseigner vos coordonnées téléphoniques.
Les intitulés des zones de saisie indispensables deviennent verts lorsque la saisie est correctement effectuée.



Une fois toutes les informations saisies, cliquez sur "Continuer"

S'affiche, alors la fenêtre de sélection du numéro CVI concerné par la demande.



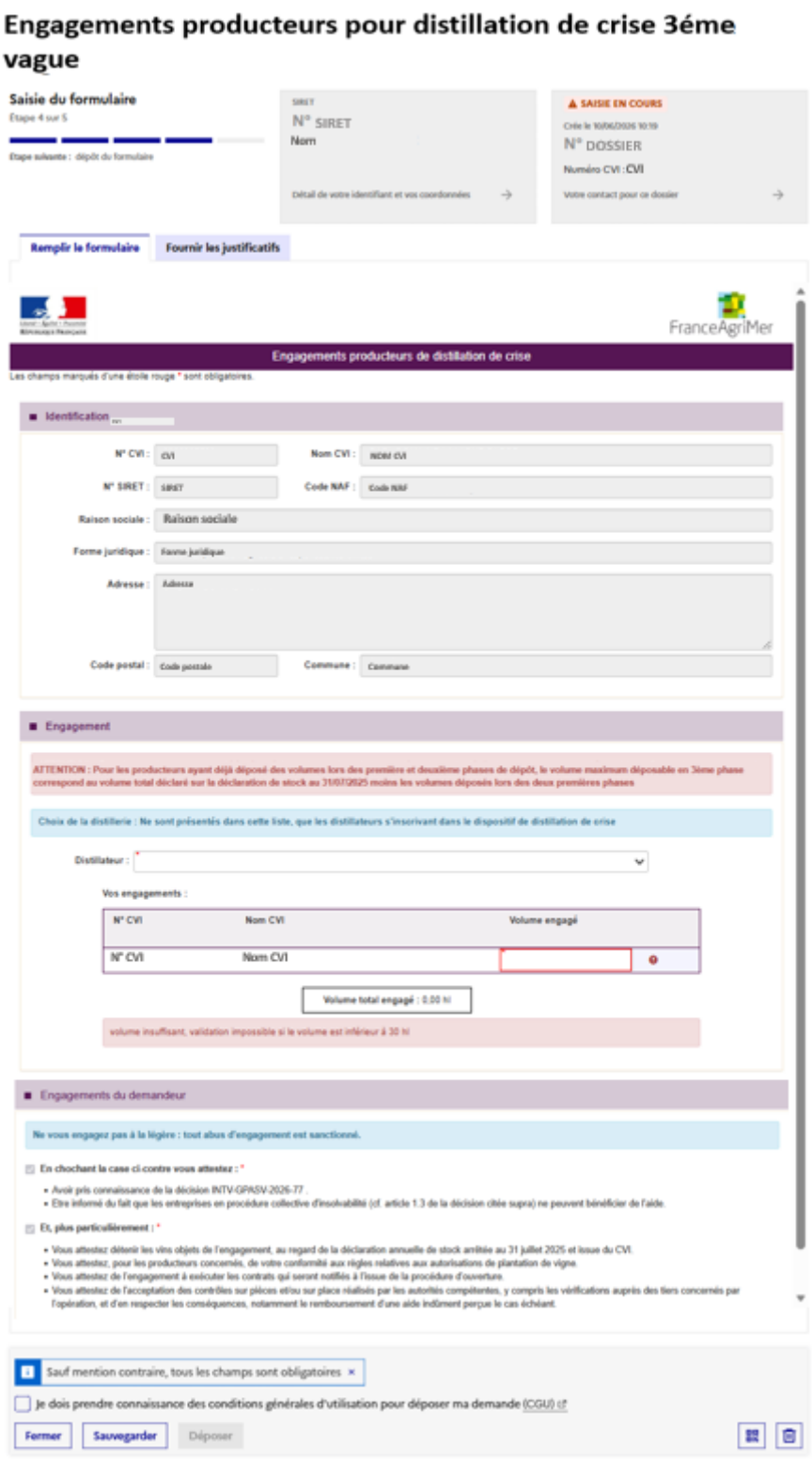
En cliquant sur la petite flèche, sélectionnez le numéro CVI concerné par la demande et cliquez sur la case "Continuer".

Suite à cette action, un mail vous est adressé attestant de l'initialisation de votre dossier. Ce dernier contient un lien vers le dossier initié, veillez à le conserver pour accéder ultérieurement aux données saisies.

Cette première partie est l'inscription du producteur, étape préalable au dépôt de l'engagement qui s'effectue en suivant.

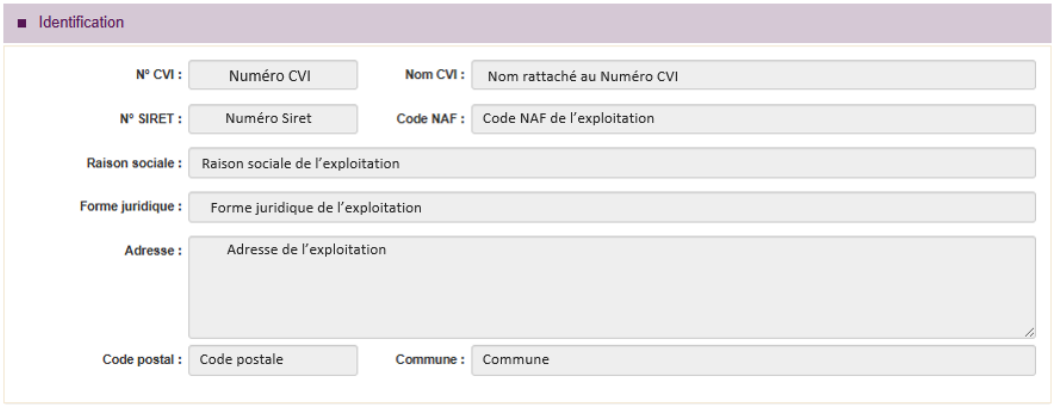
Dépôt de l'engagement

Apres validation des données relatives à la structure déposante, la fenêtre suivante s'affiche :



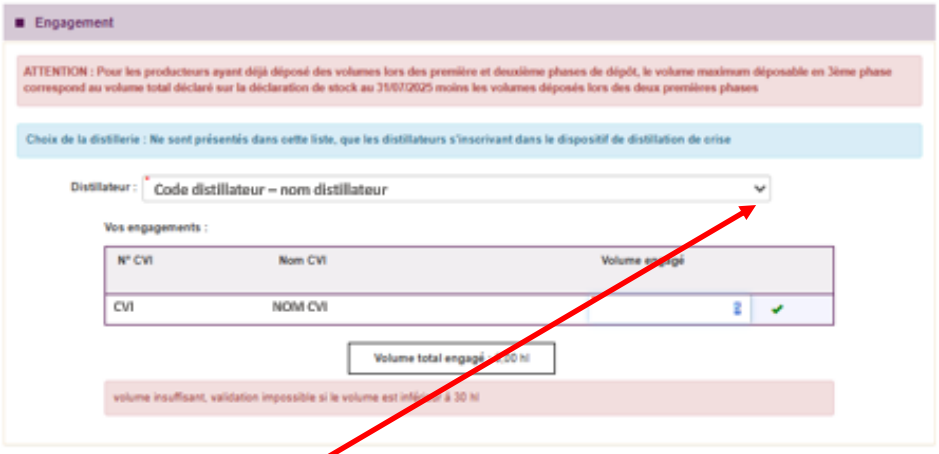
Elle se décompose en plusieurs parties détaillées en suivant.

Informations relatives à la structure :



Saisie des données de l'engagement

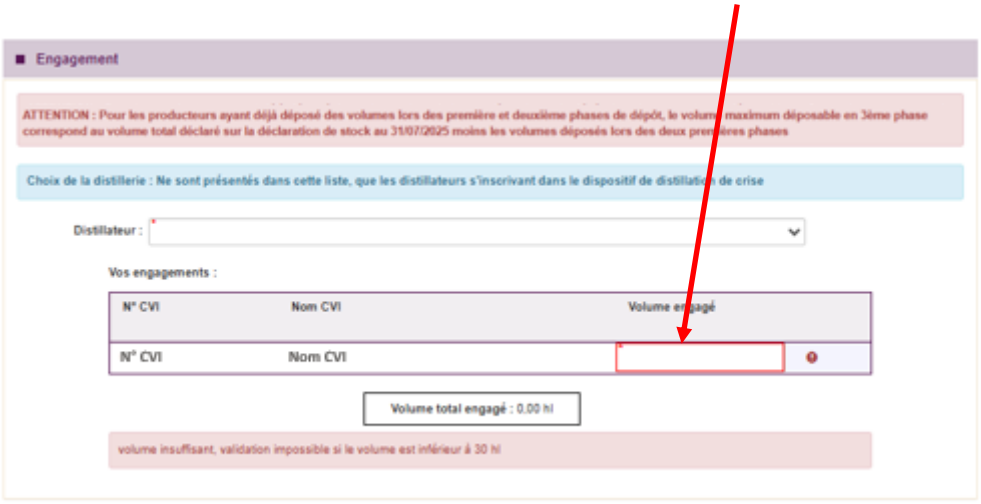
Cas des EVV récoltants et Caves coopératives :



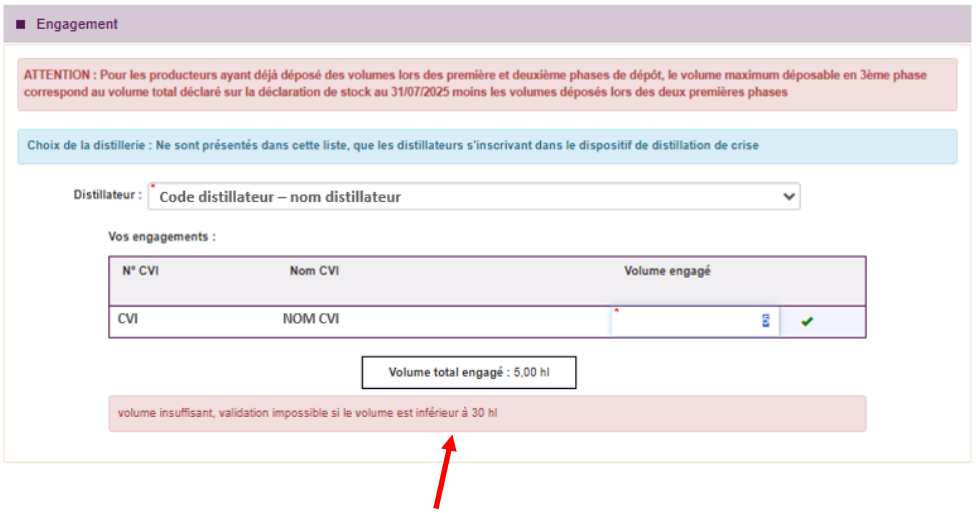
Sélectionnez dans la liste déroulante le site de distillation qui assurera la transformation (**en accord avec eux**)

ATTENTION, SEULES LES DISTILLERIES PARTICIPANT AU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE SONT LISTEES ICI

Une fois le site de distillation sélectionné, saisissez le volume engagé :



Plusieurs éléments limitant peuvent conduire ici à une saisie déclarée non valide :
La saisie d'un volume inférieur au plancher fixé par la décision



Dans ce cas le message affiché ci-dessus apparaît en bas de la zone de saisie.
Dans ce cas il conviendra, de corriger le volume spécifié afin qu'il soit supérieur à 30Hl



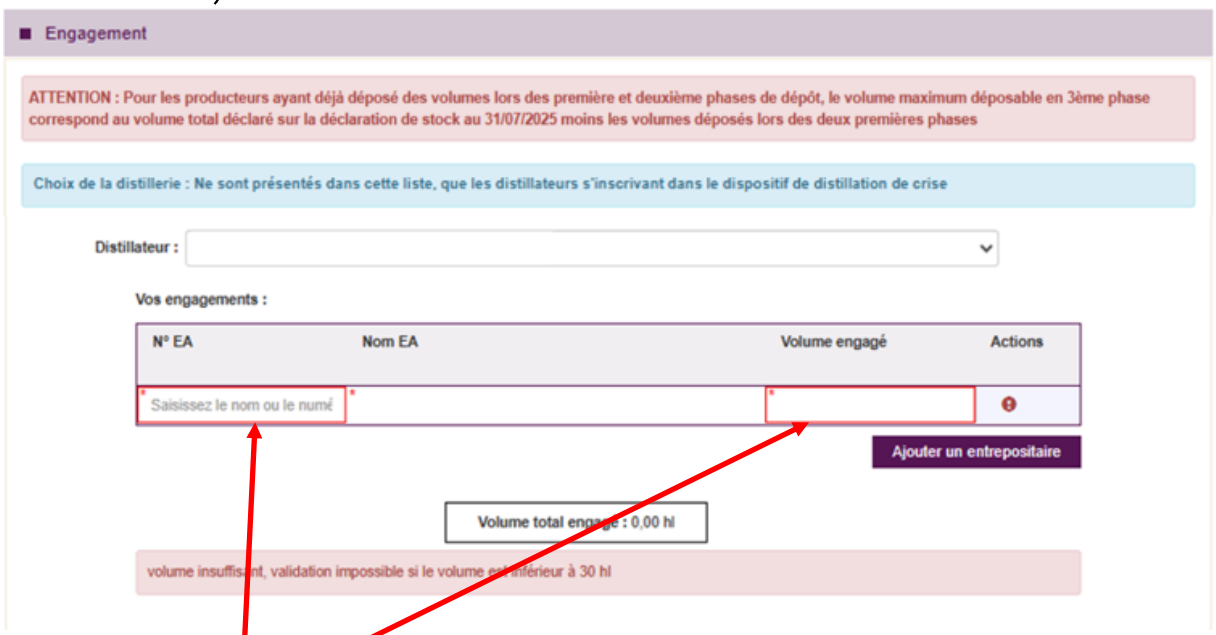
La saisie d'un volume supérieur à celui déclaré au CVI au 31/07/2025 déduction faite des éventuels volumes déjà engagés lors des première et deuxième vagues de dépôt génère, au moment de l'enregistrement, un message d'erreur :



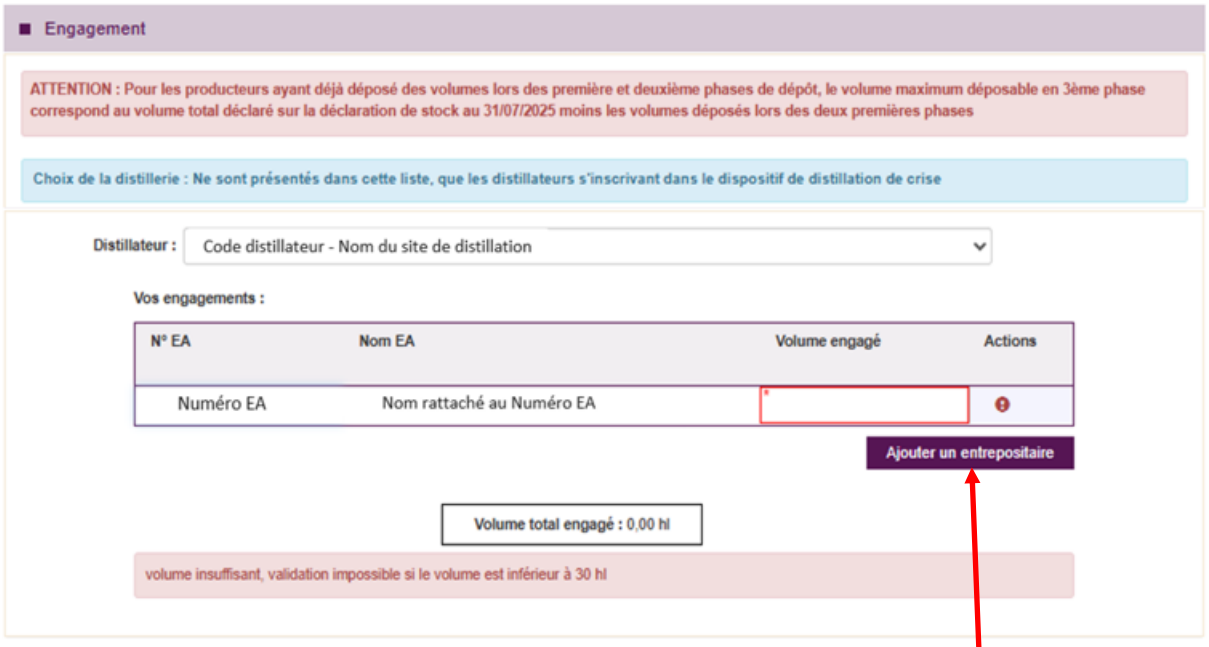
Il conviendra de corriger le volume spécifié ou, le cas échéant, si vous estimez que le volume en stock n'est pas correct de vous tourner vers le service compétent des douanes afin que les données soient corrigées.

Cas des Négociants vinificateurs et Négociants :

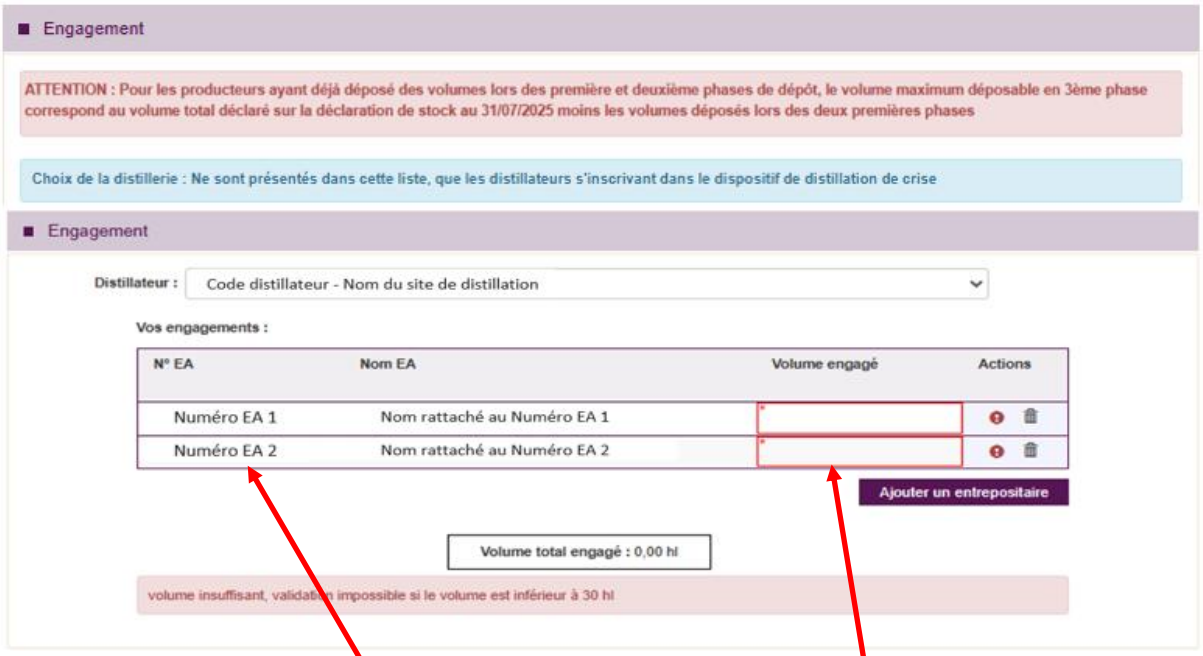
Sélectionner, dans la liste déroulante, le site de distillation qui assurera la transformation (**en accord avec eux**)



Renseignez le numéro EA de l'entrepositaire agréé qui héberge les stocks engagés et le volume engagé.



Il est possible de spécifier plusieurs entrepositaires agréés.
Pour ajouter un entrepositaire, cliquez sur le bouton "ajouter un entrepositaire".



et renseignez un nouveau numéro EA et le volume engagé correspondant.

L'opération peut être effectuée à plusieurs reprises pour plusieurs entrepositaires.
Pour chaque ajout d'entrepositaire, renseignez le volume engagé.

Comme pour les EVV récoltants et les caves coopératives, plusieurs éléments limitant peuvent conduire ici à une saisie déclarée non valide :
La saisie d'un volume total engagé inférieur au plancher fixé par la décision
Dans ce cas le message affiché ci-dessous apparaît en bas de la zone de saisie. Dans ce cas il conviendra, de corriger les volumes spécifiés afin que leur total soit supérieur à 30Hl

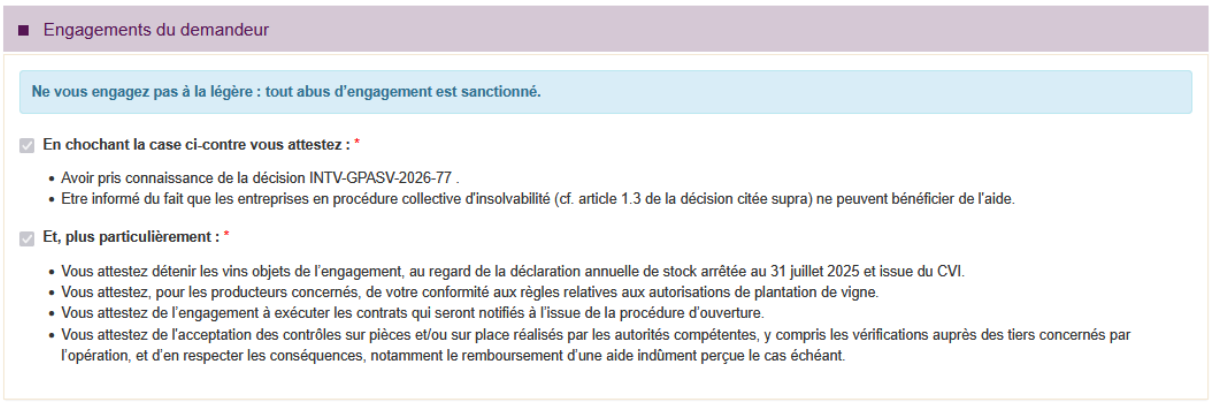


La saisie d'un volume supérieur à celui déclaré au CVI au 31/07/2025 déduction faite des éventuels volumes déjà engagés lors des première et deuxième vagues de dépôt génère, au moment de l'enregistrement, un message d'erreur



Il conviendra de corriger le volume spécifié ou, le cas échéant, si vous estimez que le volume en stock n'est pas correct de vous tourner vers le service compétent des douanes afin que les données soient corrigées.

Validation de la prise de connaissance des engagements pris par le déposant



Enregistrement des données;

Site de distillation,
Numéro CVI ou Numéros(s) EA,
Volume(s) engagé(s),
Acceptation des engagements demandeur,
Validation de la prise de connaissance des conditions générales d'utilisation liées au dépôt de la demande.

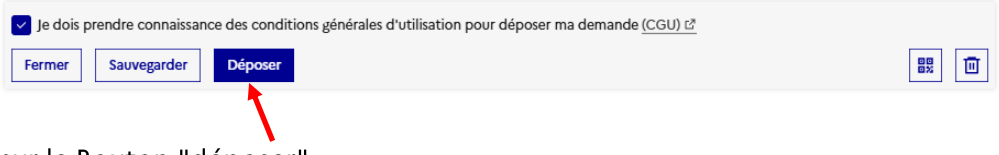


Vous pouvez enregistrer votre demande, assurant ainsi, la sauvegarde des données saisies en cliquant sur le bouton "Sauvegarder"
La fenêtre suivante apparaît :

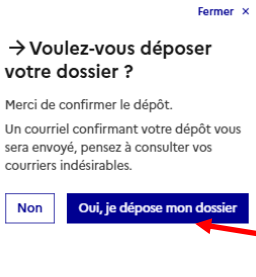


ATTENTION LES DONNEES SAUVEGARDEES NE SONT PAS DEPOSEES.
Il convient, ensuite de procéder au dépôt du dossier.

Finalisation de la demande : Dépôt

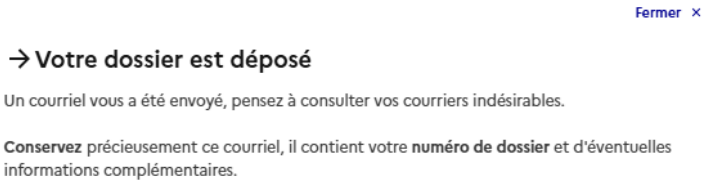


Cliquez sur le Bouton "déposer"



Dans la fenêtre qui s'ouvre, validez le dépôt de votre dossier en cliquant sur le bouton "Oui, je dépose mon dossier""

Une fenêtre de confirmation du dépôt s'affiche.



Votre dossier d'engagement est déposé.